



CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Directeur de Cabinet

N/Réf.:

Kinshasa, le

**ORDONNANCE N° 22/159 DU 16 SEPTEMBRE 2022 PORTANT
MISE A LA RETRAITE ET ADMISSION A L'EMERITAT DES
SECRETAIRES GENERAUX DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

Le Président de la République,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution, spécialement en ses articles 69, 79, 81 et 221 ;

Vu la Loi-organique n° 16/001 du 03 mai 2016 fixant l'organisation et le fonctionnement des Services Publics du Pouvoir Central, des Provinces et des Entités territoriales décentralisées, spécialement en ses articles 2, 24 et 26 ;

Vu la Loi n° 16/013 du 15 juillet 2016 portant statut des Agents de carrière des Services Publics de l'Etat, spécialement en ses articles 1^{er}, 2, 16, 17, 74, 80, 119 et 134 ;

Vu le Décret n° 017-2002 du 03 octobre 2002 portant Code de conduite de l'Agent publics de l'Etat, spécialement en ses articles 1^{er} et 3 ;

Vu l'Ordinance n° 80-215 du 28 août 1980 portant création du Ministère de la Fonction Publique ;

Vu l'Ordinance n° 82-029 du 19 mars 1982 portant règlement d'administration relatif à la carrière du personnel des Services Publics de l'Etat ;

Vu l'Ordinance n°82-033 du 19 mars 1982 portant règlement d'administration relatif à la cessation définitive des services du personnel de carrière des services publics de l'Etat et aux rentes de survie ;

Vu l'Ordinance n° 22/002 du 07 janvier 2022 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement, spécialement en ses articles 45, 48 alinéa 3 et 61, point 4 ;

Vu l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er}, B-4 ;

Vu l'Ordonnance n° 21/006 du 14 février 2021 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n° 21/012 du 12 avril 2021 portant nomination des Vice-premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu les dossiers administratifs des intéressés ;

Attendu qu'il ressort de l'examen desdits dossiers que les intéressés ont tous, après avoir rendu de bons et loyaux services à l'Etat, rempli les critères requis pour la cessation définitive de leurs services comme agent de carrière des services publics de l'Etat ;

Qu'il y a lieu de les mettre à la retraite et les admettre à l'Eméritat dès lors qu'ils remplissent les conditions légales y relatives ;

Sur proposition du Gouvernement ;

ORDONNE :

Article 1^{er}

Sont mis à la retraite et admis à l'éméritat, les Secrétaires Généraux dont les noms, post-noms, prénoms et matricules ci-après :

N°	NOMS, POST-NOMS, PRENOMS	MATRICULES
01	BONDJALA YUGHA Ferdinand	428.957
02	BUSHABU BOPEMING Evariste	300.514
03	DIAMPAVA TANDU DIASONAMA Samuel	293.147S
04	DIUR MULAND Jean	403.088
05	IKOLI YOMBO Y'APEKE Joseph	299.847S
06	ILUNGA KATENDA Gaston	409.208
07	INZUN LAPER OKOMBA Angélique	386.137H
08	IPONGO KUMALELA Jacques	308.464
09	KIKUDI KONGOLO NDJIBU Gilbert	295.944
10	KITOKO MONDJE LOBELA Guylain	487.564
11	LELE PERO Guillaume	293.664
12	LOKADI OTETE OPHETHA Pierre	234.366
13	MBULU NGUDIE Adolphe	399.803

14	MUMAKA MBULU WANZIO Norbert	265.631H
15	NDUDI PFUTI Raymond	391.270N
16	NGELEKA MUTOLO Daniel	511.793
17	NGOMA PIBU Pierre	107.897Z
18	NGONDE NSAKALA Robert	266.731
19	OKENG BONGE Boniface	340.065Z
20	OKITO OLEKA Barthélemy	487.280
21	SALEBONGO BASOY Eugénie	291.729
22	SEYA TSHINKALA Myriam Bénédicte	289.678
23	TSHEKE KOY Comas	351.471

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance.

Article 3 :

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 16 septembre 2022

Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO

Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE
Premier Ministre

Pour copie certifiée conforme à l'original
Le 16 septembre 2022

Le Cabinet du Président de la République

Guylain NYEMBO MBWIZYA
Directeur de Cabinet

